

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, tenue le 14 avril 2026 à 15h00 à la salle du conseil sise au 18 rue Principale Nord.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Côté Maire	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Julie Côté Conseillère, Sièges 1	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Luc St-Jacques Conseiller, Sièges 2	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Pierrette Lapratte Conseillère, Sièges 3	<i>absence motivée</i>
Monsieur Claude Desjardins, Sièges 4	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Marcel St-Martin Conseiller, Sièges 5	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur François Turgeon, Sièges 6	<input checked="" type="checkbox"/>

***Sous la présidence de Monsieur Pierre Côté, Maire.***

Est également présent, Monsieur Alain Girard, directeur-général et greffier-trésorier, lequel agira comme greffier-trésorier et secrétaire d'assemblée.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, Monsieur Pierre Côté, ayant constaté la présence des membres déclare la séance ouverte à 15h30 vérification du quorum par la prise des présences.

**2026-04-063 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Claude Desjardins, secondé par Monsieur François Turgeon et il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

---

**2026-04-064 100.1 Participation au projet de Coopération intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Montcerf-Lytton reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

**ATTENDU QUE** les organismes municipaux de Bois-Franc, Egan-Sud, Montcerf-Lytton et Grand-Remous désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Luc St-Jacques appuyé par Monsieur Marcel St-Martin et il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Montcerf-Lytton s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la municipalité de Grand-Remous, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

- Le conseil désigne la direction générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2026-04-065 100.2 Engagement à entreprendre une démarche de réflexion pouvant mener à un regroupement municipal**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Montcerf-Lytton reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

**ATTENDU QUE** les organismes municipaux de Bois-Franc, Egan-Sud, Montcerf-Lytton et Grand-Remous désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles dans le cadre de la subvention;

**ATTENDU QUE** les organismes municipaux de Bois-Franc, Egan-Sud, Montcerf-Lytton et Grand-Remous s'engagent à entreprendre une démarche de réflexion pouvant mener à un regroupement municipal;

**ATTENDU QUE** cette démarche de réflexion inclut des responsabilités et obligations de la part des organismes municipaux participants.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Claude Desjardins, appuyé par Madame Julie Côté et il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de Montcerf-Lytton s'engage à participer au projet de coopération intermunicipal pour la collecte des matières résiduelles;
- Le conseil s'engage à participer à la démarche pouvant mener à un regroupement municipal;
- Le conseil désigne le directeur général / greffier-trésorier pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2026-04-066 200.1 Entente pour services incendies avec Grand-Remous**

À la demande du Maire, Monsieur Pierre Côté, il est résolu de remettre ce point à une assemblée ultérieure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2026-04-067 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur François Turgeon, secondé par Monsieur Pierrette et il est résolu de procéder à la levée de la présente assemblée à 20:15.

**ADOPTÉE**

---

\_\_\_\_\_  
Pierre Côté  
Maire

\_\_\_\_\_  
Alain Girard  
Secrétaire d'assemblée

« Je, Pierre Côté, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »